Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 23/12/2024 Retour préfecture le 23/12/2024 Publié le 26/12/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du jeudi 19 décembre 2024

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

## Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET. M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

## Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIERE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHORE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

## Étai(en)t excusé(es):

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

-----

## N° 30 Convention de répartition de gestion des ouvrages du BHNS avec la Ville de Pau et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Rapporteur: M. Nicolas PATRIARCHE

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités (SMPBPM), autorité organisatrice des mobilités, a porté le projet de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) reliant l'hôpital François Mitterrand à la gare de Pau, projet qui avait été initié par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les travaux ont consisté principalement en la création de voies en site propre, de stations équipées de mobilier urbain, d'information voyageur, de caméras et de distributeurs automatiques de titres de transport, de voies de circulation banalisées, de pistes cyclables, de réaménagement de carrefours et de giratoires, de reprise des trottoirs, des espaces verts, de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse du trafic, de la signalisation verticale et horizontale, de parkings relais.

Il convient désormais de préciser comme suit, par convention, les modalités de gestion des ouvrages ainsi créés ou modifiés en fonction des compétences respectives :

- Du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités :
  - Voie en site propre, aménagement et voirie, de bordure à bordure incluse (hors trottoirs),
  - Pont du site propre BHNS,
  - Quais et stations, notamment l'ensemble du mobilier (billettique, communication, information voyageur, etc), ainsi que les réseaux nécessaires au fonctionnement des ouvrages relevant du SMPBPM,
  - Mobiliers urbains des stations du BHNS, notamment les poteaux, abris bus, bancs et poubelles.
  - Signalisation directement utile à la circulation du BHNS (feux de signalisation du site propre, signalisation verticale et horizontale du site propre, armoires de feu, branchements électriques, câblages mâts de feux),
  - Systèmes d'information utiles au fonctionnement du BHNS,
  - Bâtiments liés à l'infrastructure,
  - Parkings-relais Cliniques et Catherine de Bourbon.
- De la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées :
  - Chaussées non dédiées au BHNS, englobant l'ensemble des éléments présents et utiles à leur fonctionnement, dont les trottoirs, Ponts et ouvrages d'art,
  - Pistes cyclables constitutives d'accessoires des voies du BHNS,
  - Signalisation non dédiée à la circulation du BHNS (feux de signalisation, signalisation verticale et horizontale hors site propre).
  - Ouvrages et réseaux de gestion des eaux usées et de rétention eaux pluviales,
- De la Ville de Pau :
  - Espaces verts (y compris abords paysagers et arborés) non constitutifs d'accessoires de voirie
  - Espaces de stationnement (hors parkings-relais),
  - Eclairage public,
  - Mobiliers urbains non dédiés au BHNS : poubelles, bancs publics, mât porte-affiche, arceaux vélo, jeux et équipements sportifs...,
  - Vidéoprotection,

- La propreté urbaine, le salage et le déneigement sur l'ensemble des espaces quel que soit leur gestionnaire.

Le projet de convention de gestion est joint au présent rapport.

Cette convention prendrait effet à compter de la date de signature par l'ensemble des parties et serait conclue pour la durée d'affectation des ouvrages aux compétences légalement définies de chacune des parties.

<u>Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 5 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :</u>

- 1. Approuver les termes de la convention de gestion des ouvrages de la première ligne de BHNS ainsi que ses annexes ;
- 2. Autoriser M. le Président à signer cette convention.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président François BAYROU